RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00662
Numéro SIREN : 433 661 923
Nom ou dénomination : COMSTELL

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2022 sous le numéro de dépôt 161943

COMSTELL
Société par actions simplifiée au capital de 819.000 euros
Siège social : 16, rue du Général Alain de Boissieu - 75015 Paris
433 661 923 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2022

Les soussignés :

SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE – SFR, société anonyme au capital de 3.423.265.720,00 euros, ayant son siège social 16, rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 343 059 564, représentée par Monsieur Mathieu Cocq en qualité de Président – Directeur Général, propriétaire de 409.520 actions de la Société,

GMB INVEST, société de droit belge, représentée par Monsieur Claude Marquet, dûment habilité à l'effet des présentes, propriétaire de 409.480 actions de la société,

Détenant ensemble la totalité de 819.000 actions composant le capital société de la Société (ci-après ensemble désignés les « **Associés** »),

Après avoir pris connaissance des documents ci-après:

- les statuts de la Société ; et
- la lettre de démission de Monsieur Cyril Claudel de son mandat de Président de la Société.

ont conformément aux stipulations de l'article 13 des statuts de la Société, pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Constatation de la démission du Président ;
- Nomination d'un nouveau Président, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission du Président

Les Associés, **prennent** acte de la démission, avec effet au 1er décembre 2022, de Monsieur Cyril Claudel de ses fonctions de Président de la Société, le remercient de sa collaboration durant l'exercice de son mandat et lui donnent quitus de sa gestion au titre de l'exercice en cours.

Conformément à l'article 10 des statuts de la Société, les Associés **renoncent** à l'application d'un préavis et constatent la démission de Monsieur Cyril Claudel avec effet au 1er décembre 2022.

DEUXIEME DECISION

Nomination d'un nouveau Président, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération

En conséquence de la décision qui précède et conformément à l'article 10 des statuts de la Société, les Associés, **décident** de nommer, en qualité de Président, avec effet au 1er décembre 2022 et pour une durée de trois (3) années, Monsieur Jacques-Emmanuel Mourier, de nationalité française, né le 29 septembre 1965 à Monistrol-sur-Loire, exerçant son activité professionnelle au 16, rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris.

Monsieur Jacques-Emmanuel Mourier a fait savoir par avance qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Les Associés **décident** que Monsieur Jacques-Emmanuel Mourier disposera des pouvoirs les plus étendus, conformément à la Loi et aux statuts de la Société, pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Par ailleurs, les Associés, **décident** que le Président ne percevra pas de rémunération au titre de son mandat mais aura droit, sur justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

Les Associés **donnent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légalement requises, notamment de publicité et de dépôt.

* *
*

[Signatures sur la page suivante]

Fait à Paris, le 21 novembre 2022.

SFR SA
Représentée par Monsieur Mathieu Cocq

GMB INVEST
Représentée par Monsieur Claude Marquet

Monsieur Jacques-Emmanuel Mourier*
* Faire précéder la signature de la mention manuscrite
« *Bon pour acceptation des fonctions de Président* ».

Bon pour acceptation des fonctions de Président